



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 MARS 2016

PRESENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1^{er} adjoint – M. FURLAN Umberto, 2^o adjoint – M. MANIERE Alain – M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme NAUZE Edith - Mme LAUBA Marie-Noëlle - M. FAIJAN Daniel - Mme NAUDY Marie-Christine – M. FUNK Jean-Jacques – Mme LEROUX Jacqueline – M. MALEVRE Yannick - Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux.

EXCUSES : RIBERAUD Wilfried (pouvoir à M. BORDET)

SECRETARE DE SEANCE : Mme NAUZE Edith

La séance est filmée et enregistrée.

Le compte rendu de la réunion du 11 décembre dernier est approuvé à la majorité (11 pour, 4 contre : M. FAIJAN, Mme FEREOLE, Mme NAUDY, M. MANIERE).

ORDRE DU JOUR

I - ADHESION DES COMMUNES DE CESSAC ET ST JEAN DE BLAIGNAC AU SIVU CHENIL DU LIBOURNAIS AVEC APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS (DELIB 2016_1)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour l'adhésion des communes de Cessac et Saint Jean de Blaignac, ce qui porte le syndicat à 122 communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat consécutif au changement d'adresse de son siège, désormais fixé à la mairie de Saint Sauveur de Puynormand au lieu de la mairie de Libourne.

II - APPROBATION DU RAPPORT N°6 DE LA CLECT ETABLI PAR LA CALI (DELIB 2016_2)

Monsieur BORDET présente le rapport n°6 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées concernant le transfert des charges de la piscine de Libourne jusqu'à l'ouverture du futur stade nautique. Ces frais de fonctionnement seront donc déduits des compensations perçues par la ville de Libourne.

Monsieur FAIJAN demande en quoi nous sommes concernés. Madame NAUDY dit que le Président de la CLECT n'est pas sûr que le projet soit accepté. Madame le Maire présente le projet de stade nautique.

Le rapport n° 6 est approuvé à la majorité par 11 voix pour et 4 abstentions : M. FAIJAN, Mme FEREOLE, Mme NAUDY, M. MANIERE.

III - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CALI « TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET DE REPARATION DE LA VOIRIE » (DELIB_2016_3)

Un groupement de commandes pour les travaux et l'entretien de la voirie est proposé par la CALI. Madame NAUDY demande qui sera décideur des commandes. Monsieur BORDET répond qu'il n'y aura pas de changement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à ce groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention.

IV - APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CALI (DELIB_2016_4)

Selon la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les EPCI doivent rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les communes membres.

Ce projet comporte un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Il vise à réduire les dépenses de fonctionnement par la création de services communs (ressources humaines, informatique, finances...) entre les deux principales administrations territoriales (CALI et Mairie de Libourne).

Le second axe à pourvoir porte sur les services d'ingénierie manquants ou inexistantes.

Le troisième et dernier axe doit permettre de renforcer la solidarité territoriale en mettant les moyens des plus grandes communes au service des plus petites.

Après discussion le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce schéma de mutualisation des services.

V - APPROBATION DU SCoT DU LIBOURNAIS (DELIB_2016_5)

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme de référence qui détermine à l'échelle d'un territoire des règles en matière d'urbanisme : réduire la consommation d'espaces (préservation des terres agricoles et forestières), équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les déplacements, réduire les gaz à effet de serre et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes..

Le SCoT établi par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais s'oriente par un diagnostic et une évaluation environnementale, un projet d'aménagement et de développement durable, un document d'orientations et d'objectifs. Les documents d'urbanismes des communes doivent être compatibles avec le SCoT.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable sur ce document mais avec réserve : pas de discernement dans ce projet de SCoT entre les zones rurales et les zones urbaines.

VI - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (budget principal et CCAS) (DELIB 2016- 6 ET 7)

Compte administratif du budget principal 2015 présenté par Monsieur BORDET

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Total des dépenses de l'exercice	361 114.09 €	Total des dépenses de l'exercice	326 342.60 €
Total des recettes de l'exercice	358 574.84 €	Total des recettes de l'exercice	283 016.60 €
Résultat de l'exercice 2015	- 2 539.25 €	Résultat de l'exercice 2015	- 43 326.00 €
Report résultat exercice 2014	+ 14 207.12 €	Report résultat exercice 2014	+ 57 452.16 €
Résultat de clôture	+ 11 667.87 €	Résultat de clôture	+ 14 126.16 €

Madame FEREOLE demande que le Receveur Municipal soit présent et s'interroge avec Monsieur FAIJAN sur l'emprunt. A leur demande, Madame le Maire explique que l'opération comptable des travaux en régie (aménagement salle TAPS) ne figure pas au compte administratif car elle n'a pas été votée au bon article comptable et donc refusée par le Receveur Municipal. Cette opération de fin d'année n'a pu être réalisée mais les dépenses figurent bien au compte administratif (entretien des bâtiments). Elle figurera au budget 2016.

Madame le Maire quitte la salle pour le vote. Le compte administratif est approuvé à la majorité par 10 voix pour et 4 contre M. FAIJAN, Mme FEREOLE, Mme NAUDY, M. MANIERE.

Compte administratif du budget annexe CCAS 2015 présenté par Madame LAUBA

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses de l'exercice	275.93 €
Total des recettes de l'exercice	100.00 €
Résultat de l'exercice 2015	- 175.93 €
Report du résultat 2014	309.19 €
Résultat de clôture	133.26 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VII - VOTE DES COMPTES DE GESTION (budget principal et CCAS) (DELIB_2016_8 et 9)

Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal permet le contrôle de nos écritures comptables et confirme le résultat de nos comptes.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte de gestion principal 2015 (11 pour et 4 contre) et à l'unanimité le compte de gestion annexe CCAS 2015.

VIII - AFFECTATION DU RESULTAT (DELIB_2016_10)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses de l'exercice	361 114.09 €
Total des recettes de l'exercice	358 574.84 €
Résultat de l'exercice 2015	- 2 539.25 €
Report résultat exercice 2014	+ 14 207.12 €
Résultat de clôture	+ 11 667.87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses de l'exercice	326 342.60 €
Total des recettes de l'exercice	283 016.60 €
Résultat de l'exercice 2015	- 43 326.00 €
Report résultat exercice 2014	+ 57 452.16 €
Résultat de clôture	+ 14 126.16 €

Considérant les restes à réaliser constatés et votés en section d'investissement : 65 584.00 € en dépenses et 64 272.00 en recettes (solde négatif de 1 312.00 €),

Considérant que le résultat de clôture positif de la section d'investissement suffit à couvrir le solde négatif des restes à réaliser, l'affectation du résultat proposée est le report des excédents de chaque section sur le budget 2016 : soit 11 667.87 € en fonctionnement et 14 126.16 € en investissement.

Approbation du Conseil Municipal à la majorité (11 voix pour, 4 contre).

IX - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016 (DELIB_2016_11)

Monsieur MALEVRE rappelle les taux actuels : taxe d'habitation : 11.32 % // taxe foncière bâti : 16.68 % // taxe foncière non bâti : 59.34 %.

Au vu de la conjoncture économique difficile, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Accord du Conseil Municipal à la majorité par 11 voix pour. Considérant les recommandations du Receveur Municipal et du Conseil Général en 2010 pour le projet d'aménagement de bourg, M. FAIJAN, Mme FERREOL, Mme NAUDY, M. MANIERE souhaitent augmenter les impôts tous les ans et donc s'abstiennent.

X - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire présente les prévisions de travaux 2016 : lavoir de la Mothe Soudane, trottoirs rue de la Marne, goudronnage de la place Jules Verne, acquisition de chaises et une table pour la salle du Conseil, remplacement des foyers d'éclairage public vétustes, ainsi que les travaux restant à réaliser sur l'exercice 2015 : extension des réseaux assainissement et eau rue des jardins, barrière de sécurité au vieux chêne, règlement des travaux d'aménagement du parvis de la mairie, étude carte communale.

XI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochaine réunion : 1^{er} avril 2016 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h45